

à retourner à la FFEC avant le 31/01/2022

Nom de la structure :

Verse la somme de :

COTISATION FIXE 100 €

+

COTISATION MODULABLE : €

(cf. tableau ci-dessous pour déterminer le montant de votre cotisation modulable)

Budget 2020 ou 2019/2020 de votre structure*	Montant à payer
< 50 000 €	50 €
< 100 000 €	100 €
< 200 000 €	200 €
< 300 000 €	300 €
< 400 000 €	400 €
< 500 000 €	500 €
≥ 500 000€	600 €

* si les activités pédagogiques des arts du cirque constituent l'activité principale, cette part modulable est assise sur les produits du compte de résultat 2020 ou 2019/2020 de la structure. Si les activités pédagogiques ne constituent pas l'activité principale, seul le budget de l'activité enseignement/découverte est à prendre en compte, sous réserve de présentation d'un budget analytique.

+

Si votre structure déclare moins de 30 licenciés à tarif plein et a un budget supérieur à 50 000 €

COTISATION D'ÉQUITÉ

(dans un souci de participation équitable de chaque structure au budget fédéral, toutes les écoles devront s'acquitter de l'équivalent de 30 licences tarif plein)

663 € – (total à payer du bon de commande de licence) = €

Exemple : pour une école déclarant 24 licenciés tarif plein, la cotisation d'équité se montera à $663 - (24 \times 22,10 \text{ €}) = 132,60 \text{ €}$

Les licences tarif réduit et tarif plein supplémentaires ne seront pas facturées jusqu'à hauteur de 663 €. Vous pourrez en cours d'année, convertir cette cotisation d'équité en licences en envoyant votre fichier « licenciés.xls » complété par e-mail à l'adresse administration@ffec.asso.fr.

= TOTAL À PAYER COTISATIONS : €

Je souhaite que ce chèque soit encaissé :

Avant le 31 décembre 2021

Après le 31 décembre 2021

Je paye par virement

Fait à :

Le :

Signature du responsable

Cachet de l'école